



Etude Théologique

— SUR —

L'Age de la Première Communion

Nous n'avons plus à présenter à nos lecteurs le décret *Quam singulari*. Le but de ces notes est d'éclairer quelques-unes de ses principales dispositions. Nous nous placerons exclusivement au point de vue doctrinal et laisserons de côté les questions d'application.

Il y a, entre ce décret et celui de 1905 sur la communion quotidienne un lien facile à saisir. Une même erreur avait occasionné la *rareté* et le *retard* des communions : sous prétexte d'un respect plus grand, on exigeait, de la part du communiant, outre les dispositions essentielles, une préparation surrogatoire. Contrairement à ce préjugé, le décret de 1905 a établi la règle, que pour s'approcher même tous les jours de la Sainte Table, il suffit du minimum essentiel : le reste doit être un fruit de la communion ; on n'en peut faire une condition préalable. Ce point acquis, il n'y avait plus de raison de principe pour priver de l'Eucharistie le jeune chrétien qui, d'après les lois de l'Eglise, a l'essentiel pour la recevoir. La première communion ne diffère pas substantiellement des autres communions.